



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

stations de montagne

Question écrite n° 22348

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le secrétaire d'État au tourisme sur le manque de neige dans les stations de ski de moyenne montagne. Depuis plusieurs années, les aléas de la neige ont été très forts mais il apparaît tout aussi fortement que, dès que la neige est présente, les structures vivent avec une pratique toujours plus importante, ce qui montre l'attrait des sports de neige dans les zones de moyenne montagne (ski de fond, raquette,...). Ainsi, les sites peuvent équilibrer leur gestion voire assumer une mauvaise saison voire deux, mais pas plus. Certaines structures souhaitent donc étendre la notion de calamité naturelle au manque de neige afin de reconnaître leur rôle de gestion du territoire et d'éviter la disparition de ces sites. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire part de ses intentions sur ce sujet.

Texte de la réponse

Les aléas météorologiques entraînant un manque de neige peuvent obérer, ainsi que l'indique l'honorable parlementaire, la pérennité des stations touristiques situées en moyenne montagne, notamment celles dont le développement repose sur une mono-activité touristique hivernale liée à la neige. Par le passé, la réflexion sur un projet de « fonds neige » a montré l'impossibilité d'établir un système national destiné à pallier ces aléas touchant l'économie touristique des stations de montagne. Aussi, pour assumer la pérennisation de la filière des activités nordiques, les services du secrétariat d'État au tourisme étudient avec les représentants de la filière concernée la possibilité d'un système de mutualisation des risques, une démarche similaire ayant déjà abouti au sein de la filière du ski alpin avec la création récente de l'assurance mutualisée Nivalliance. Plus globalement, les solutions aux problèmes liés aux aléas météorologiques semblent davantage devoir être recherchées dans une mise en valeur touristique des territoires que dans l'extension de la notion de « calamité naturelle » et cas d'absence de neige. Et effet, compte tenu des évolutions climatiques prévisibles à moyen terme, il convient de repenser les démarches de développement touristique, qui doivent être cohérentes avec le potentiel réel des territoires. Pour ce qui concerne en particulier la Lozère, ce département dispose d'un potentiel touristique considérable. Celui-ci relève d'abord de la desserte routière, qui s'améliorera grandement dans les toutes prochaines années, rapprochant l'offre touristique lozérienne des bassins de clientèle clermontois, héraultais puis lyonnais, mais aussi plus lointains. Cette attractivité touristique réside surtout dans les atouts intrinsèques du territoire : sa tradition d'accueil d'enfants, son climat aux saisons contrastées, gage de produits touristiques variés, et ses ressources naturelles de premier ordre (paysages, faune et flore). Aussi, les services du secrétariat d'État au tourisme (service d'étude et d'aménagement touristique de la montagne, délégation régionale au tourisme) sont à la disposition des acteurs locaux pour définir et engager une stratégie de développement touristique volontaire, innovante et diversifiée qui tirerait parti de ces remarquables atouts, explorant notamment les possibilités de développement des courts séjours, des activités de pleine nature et du renforcement de l'hébergement touristique.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22348

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 juillet 2003, page 5785

Réponse publiée le : 15 septembre 2003, page 7182